

**CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL  
SUR LES SCIENCES AVIAIRES**

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU COUVOIR DU CERSA**

-----  
Lettre de commande n° 00018/2020/DC/UL/T/IDA du 30 octobre 2020  
(DC n° 03/2020/UL/PRMP/CERSA du 16 juillet 2020)

-----  
Titulaire du marché : ESPACE BTP

-----  
**PROCES-VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE**

L'an deux mil vingt et un et le mardi huit juin, une commission composée de :

**Pour le compte de l'Université de Lomé :**

- M. DOTOU-SEGLA Ayawo A., Membre de la Cellule Permanente d'Appui à la PRMP ;
- M. BADJO Koussowa, Membre de la Cellule Permanente d'Appui à la PRMP ;
- Prof. TONA Kokou, Directeur du CERSA ;
- Prof. PITALA Wéré, Directeur Adjoint du CERSA ;
- M. AGBETOHO Kounouho, Directeur Adjoint de la DGDU ;
- M. KAMOU Akpaïssou, Agence comptable ;
- M. KODJO K. Ayissom Mawuli, Service Financier ;
- Mme GELLIH Akuwa Sedinam, Membre de la Commission de Passation des Marchés Publics ;
- M. DJOUMATO Kossi, Comptable matière au cabinet de la présidence de l'UL ;
- M. NAYO Ezoba, Ingénieur Génie Civil, rapporteur du comité de suivi des travaux ;
- M. N'NANLE Oumbortime, Chercheur au CERSA ;
- M. SOEDJEDE A. Yawovi, Spécialiste en gestion financière ;
- M. TONA Agbewonannou, Spécialiste en communication du CERSA ;
- Mme KOMBATE Tani, Assistante au CERSA ;
- Mme ANWONE Herryétou, Stagiaire au CERSA ;
- M. BALAWIA Atawa Nidakadila, Spécialiste en passation des marchés du CERSA.

**Pour le compte de la Direction Nationale du Contrôle Financier (DNCF)**

- M. AZEVI Yao Dodji, Contrôleur Financier Délégué.

a procédé, en présence de **M. DOUTI E. Souman**, Gérant de l'entreprise ESPACE BTP, à la réception provisoire des travaux de réaménagement du couvoir du CERSA objet de la lettre de

W

VB



commande n° 00018/2020/DC/UL/T/IDA du 30 octobre 2020 et son avenant n°01 du 18 mai 2021.

Au cours de la réception, il a été constaté des non conformités dans la fourniture et la pose des Portes des toilettes.

Conformément à la **clause 19** du marché, la commission a décidé de prononcer la réception provisoire avec réserves et notifié cette décision à l'entrepreneur qui a accepté et pris l'engagement de remédier aux imperfections et malfaçons en les corrigeant dans les meilleurs délais. Il est également entendu que, le décompte qui sera soumis au CERSA pour paiement devra en tenir compte de la non réception de ces portes.

Sur cette base, le présent procès-verbal de réception provisoire a été dressé pour servir et valoir ce que de droit.

W  
IB 57  
0

Fait à Lomé, le 08 juin 2021

Ont signé :

Pour l'Université de Lomé

  
TONA Kokou

  
KAMOU Akpaïssou

  
AGBETOHO Kounouho

  
DJOUMATO Kossi

  
N'NANLE Oumbortime

  
SOEDJEDE A.

  
KOMBATE Tani

  
BADJO Koussowa

  
PITALA Wéré

  
KODJO K. Ayissom Mawuli

  
GELLIH Akuwa Sedinam

  
NAYO Ezoba

  
BALAWIA Afawa Nidakadila

  
TONA Agbewonannou

  
ANWONE Herryétou

  
DOTOU-SEGLA Ayawo A.

Pour ESPACE BTP

  
DOUTE E. Souman

Pour la Direction Nationale du Contrôle Financier

  
AZEVI Yao Dodji

**PROCES-VERBAL D'AMENAGEMENT DU COUVOIR DU CERSA**  
-----  
Lettre de commande n° 00018/2020/DC/UL/T/IDA du 30 octobre 2020  
(DC n° 03/2020/UL/PRMP/CERSA du 16 juillet 2020)  
-----

Titulaire du marché : ESPACE BTP  
-----

**PROCES-VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE**